

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

# Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

## Déclaration du groupe des Entreprises

Vous l'avez souligné : le bien-être animal est une préoccupation de plus en plus importante pour nos concitoyens. Les modes de production ont d'ailleurs largement évolué ces dernières décennies et ce pour répondre à la demande exprimée dans une logique de progrès pour tous.

Comme vous le savez, les entreprises et notamment les groupes agroalimentaires, ne sont pas absentes de ce débat. La nouvelle édition du *Business Benchmark on Farm Animal Welfare* (BBFAW) fait d'ailleurs ressortir les progrès des entreprises françaises en matière de bien-être animal. Treize entreprises françaises y figurent : publication d'un reporting public sur le bien-être animal ou encore mise en place de l'étiquetage du bien-être animal de la filière poulet, référentiel de 130 critères liés au bien-être animal et au développement durable sont autant de bonnes pratiques à encourager. Ces démarches de progrès continu auraient mérité d'être d'avantage saluées et sans doute mieux évaluées.

Le groupe des entreprises regrette également la défiance exprimée face aux produits alternatifs, en particulier de nature végétale qui sont en train d'être expérimentés et développés par des start-ups ou des entreprises classiques. Ils répondent à un besoin exprimé par les végétariennes et végétariens, offrent des débouchés aux produits agricoles et sont prometteuses. Enfin, certaines pratiques dénoncées (caillebotis) ou autres méthodes souhaitées (abattoirs mobiles) sont insuffisamment étudiées pour permettre, à notre sens, une réelle prise de position.

Pour autant, vous avez réalisé un constat étayé. Nous ne pouvons qu'approuver le recours aux territoires et aux filières pour faire évoluer positivement les systèmes de production, l'amélioration de l'offre de formations des éleveurs et des salariés ou de leurs conditions de travail. Concernant par exemple la garantie de bonnes conditions d'abattage, nous saluons les recommandations visant à faire progresser à un niveau européen le bien-être animal ou à rendre l'application de la réglementation européenne obligatoire en matière d'étourdissement.

Enfin, il est important d'apporter des réponses transparentes, fiables et nuancées aux consommatrices et consommateurs en mettant à leur disposition une information étayée et accessible. La préconisation 19 en fait état même s'il aurait peut-être fallu la penser à un niveau européen.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des entreprises a voté favorablement.